



## RENOUVELLEMENT OU ARRET DE VOTRE COOPERATION TERRITORIALE DE CLUBS

**Destinataires : Coopérations Territoriales de Clubs**  
**Copies : Comités Départementaux et Ligues Régionales**

**Nombre de pièces jointes : 1**

- Information**  
 **Diffusion vers :**  
 **Echéance de réponse : 30/04/2017**

La convention initiale de votre CTC arrive à son terme et il appartient au comité de pilotage d'en prolonger ou stopper les activités.

Plusieurs situations possibles :

**Vous ne souhaitez pas poursuivre :**

Le comité de pilotage adresse un courrier dès la décision prise à ([ctcassistance@ffbb.com](mailto:ctcassistance@ffbb.com)) signifiant la fin de la CTC au 30 juin 2017 avec si possible quelques informations sur les raisons de cet arrêt.

**Vous souhaitez poursuivre avec les mêmes clubs :**

Tous les clubs sont dans le même EPCI et vous souhaitez poursuivre dans les mêmes conditions :

Le comité de pilotage adresse un courrier **avant le 30 avril 2017** à ([ctcassistance@ffbb.com](mailto:ctcassistance@ffbb.com)) nous informant du souhait de poursuivre la CTC en indiquant la durée du renouvellement (entre 2 et 4 ans).

Tous les clubs ne sont pas dans le même EPCI et vous souhaitez poursuivre dans les mêmes conditions :

Le comité de pilotage adresse un courrier **avant le 30 avril 2017** à ([ctcassistance@ffbb.com](mailto:ctcassistance@ffbb.com)) nous informant du souhait de poursuivre la CTC en indiquant la durée du renouvellement (entre 2 et 4 ans) **et en justifiant la cohérence territoriale** (secteur scolaire, bassin de licenciés). La **Commission Démarche Clubs** sera en capacité d'émettre des réserves auprès du Bureau Fédéral sur la pertinence de poursuivre le fonctionnement de la CTC dans les mêmes conditions. Elle pourra aussi proposer des solutions d'évolution.

**Vous souhaitez poursuivre avec d'autres clubs :**

Un club ou des clubs souhaite(nt) quitter la CTC :

Le comité de pilotage adresse un courrier dès la décision prise à ([ctcassistance@ffbb.com](mailto:ctcassistance@ffbb.com)) nous informant du départ du (ou des) club(s).

Un club ou des clubs souhaite(nt) rejoindre la CTC :

Il convient d'utiliser la plateforme « modifications des structures sportives » et d'y déposer les documents nécessaires **avant le 30 avril 2017** (nouvelle convention, PV comité de pilotage actant l'intégration du nouveau membre, PV de l'instance dirigeante du nouveau membre autorisant l'intégration à la CTC complété éventuellement par l'accord du club omnisports, liste des équipes du nouveau club, projet de développement initial complété). Si ce club n'est pas dans le même EPCI, il conviendra de justifier l'intérêt d'un tel fonctionnement. Le Comité Départemental et la Ligue Régionale seront alors sollicités par la CDC pour émettre un avis. L'intégration d'un club supplémentaire reste soumise à l'accord du Bureau Fédéral.

Une attention particulière sera portée aux extensions de CTC existantes. La constitution de « gros regroupements » peut être préjudiciable à l'intérêt des championnats de territoire et au développement global de l'activité d'un Comité Départemental. De plus, le nombre conséquent de clubs peut alourdir considérablement le fonctionnement administratif et nuire à la vie quotidienne de la CTC.

*Dans le cas où l'un des clubs est une section d'un Club Omnisports : nous vous conseillons très vivement de vous assurer par écrit de l'accord de ce dernier sur la constitution de votre CTC.*

Contact	Mail : <a href="mailto:ctcassistance@ffbb.com">ctcassistance@ffbb.com</a>	Tél. : 01.53.94.25.64 Port : 06.89.80.15.90
---------	---	--

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Philippe CABALLO Responsable Service Territoires	Sébastien DIOT Directeur des Pôles : Jeunesse et Territoires - Compétitions et Pratiques Sportives	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2017-01-23 4 CDC Renouvellement ou arrêt de votre CTC	